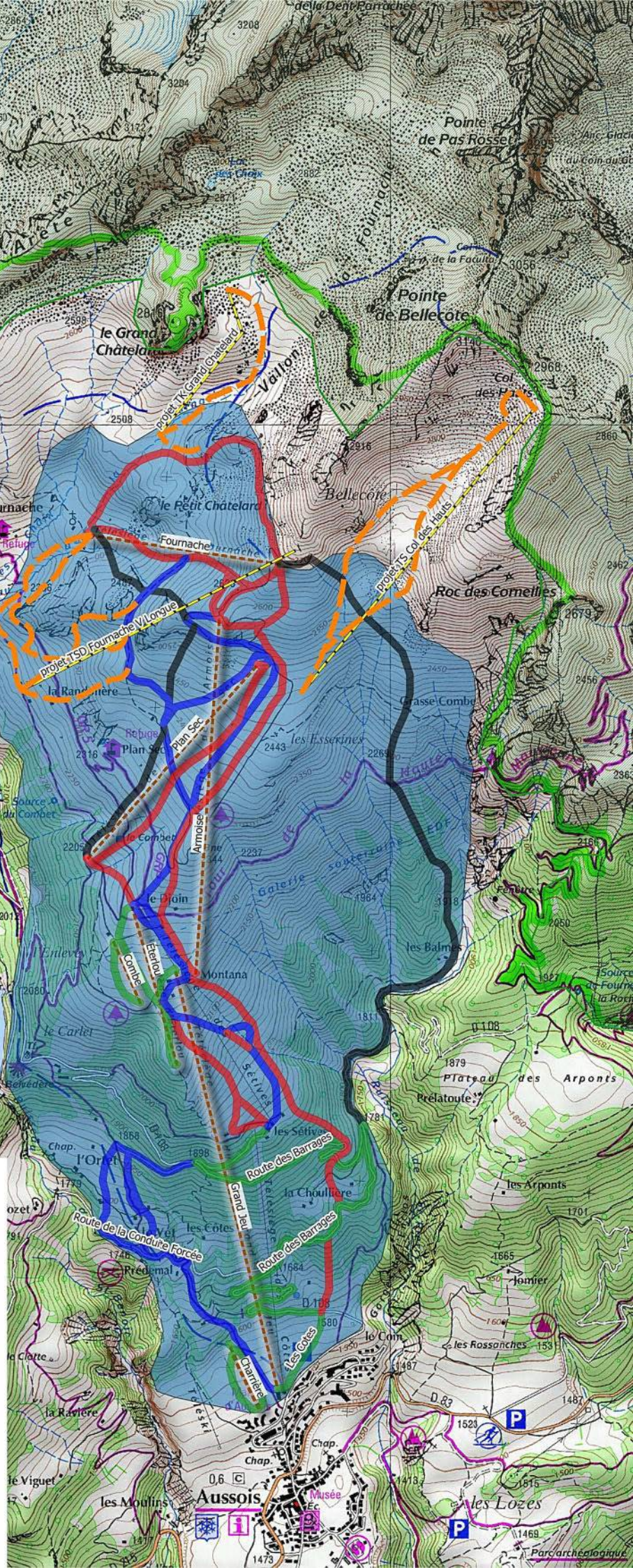




2019 01 UTN S

2019 01_UTN S projets RM

Pistes ski alpin existantes

100

1000

■ Enveloppe DSA gravitai

 PNV_coeur

IGN

Scan25Touristique_IGN

Enquête publique sur le remplacement du télésiège de la Fournache : avis défavorable du commissaire-enquêteur.

Cette conclusion reprend plusieurs arguments avancés dans la contribution rédigée par VAM et remise au commissaire-enquêteur

- Impact trop important pour l'environnement et les paysages.
- Absence d'information et de débat.
- Projet pensé pour 4 mois de ski et non pour un tourisme de 4 saisons.
- Aspect économique très contestable.
- Abandon trop rapide de la variante A (remplacement quasi à l'identique) au profit de la variante C (plus chère et plus nuisible à l'environnement et aux paysages).
- L'agence KARUM est à la fois conceptrice du projet et chargée de vérifier que les engagement environnementaux soient respectés.

Nous ne nous opposons pas au remplacement du télésiège, si celui-ci s'avérait nécessaire, mais au projet sélectionné qui n'est pas un simple remplacement mais une extension en sites vierges du domaine skiable d'Aussois sans précédent,

ceci à proximité immédiate du GR5 et du Parc National de la Vanoise.

Le télésiège actuel survole la nappe phréatique d'Aussois, ce qui rend complexe (comme le rappelle justement le commissaire-enquêteur) son remplacement, mais ne justifie pas pour autant la fuite en avant (y compris économique) choisie par les promoteurs du projet.

Il s'agit donc bien de trouver un compromis, plus proche du remplacement simple du télésiège que de l'extension du domaine.

Cet avis défavorable du commissaire-enquêteur a entraîné le gel du projet.

Le Maire n'a pas pu signer le permis de construire.

Les travaux ne seront donc pas engagés cet automne comme prévu.

Notre mobilisation a payé et nous remportons cette victoire, même si elle ne sera peut-être que temporaire : **il faudra rester mobilisés.**

Tout cela démontre l'importance de ne pas baisser les bras et de faire notre boulot, coûte que coûte, même si la tâche est parfois ingrate.

Les temps changent : l'opinion publique est de plus en plus sensible à la cause environnementale, doucement mais sûrement.

Cela va devenir de plus en plus compliqué pour les promoteurs de projets néfastes à l'environnement et les élus qui les soutiennent :

plus ces projets sont retardés grâce à la mobilisation citoyenne et associative, plus grande est la chance qu'ils soient finalement abandonnés (Centre des congrès d'Annecy, ou Notre dame des Landes, par exemple).

La totalité du rapport du commissaire-enquêteur est consultable en Mairie d'Aussois.

Vivre et Agir en Maurienne



Sommaire

Contribution à l'enquête publique relative au permis de construire pour le remplacement du télésiège de la Fournache et au permis d'aménager des pistes de ski alpin, soumis à l'étude d'impact 2

Remarques sur la forme	2
Une impression que tout est joué d'avance et que les demandes d'autorisation seront automatiquement accordées	2
Un manque de concertation et d'information en amont du projet.....	3
Une impression de précipitation	3
Remarques sur le fond	4
Une absence d'étude approfondie d'alternatives moins destructrices pour les paysages de la Randolière et de la Fournache : la variante A (remplacement quasi à l'identique du télésiège), la moins destructrice pour les paysages et territoires vierges et aussi la moins coûteuse a rapidement été écartée.....	4
Une atteinte majeure et sans précédent à Aussois pour les paysages des principales randonnées estivales et des installations très visibles aux portes de la zone centrale du Parc national de la Vanoise	4
De multiples impacts environnementaux	7
Un flou concernant la date du démontage de l'actuel télésiège.....	8
Une impression que seul l'intérêt du ski a été pris en considération au détriment des autres activités et de l'environnement, ainsi que dans le déni des réalités environnementales, climatiques et économiques actuelles	8
Une absence de données économiques.....	8
Une absence de prise en compte des conditions météo défavorables sur le haut du domaine.....	9
Conclusion	10
Nous demandons en particulier que :	10
Nous sommes opposés à la variante C, mais si celle-ci était malgré tout maintenue, nous demandons au minimum que :	10

Contribution à l'enquête publique relative au permis de construire pour le remplacement du télésiège de la Fournache et au permis d'aménager des pistes de ski alpin, soumis à l'étude d'impact

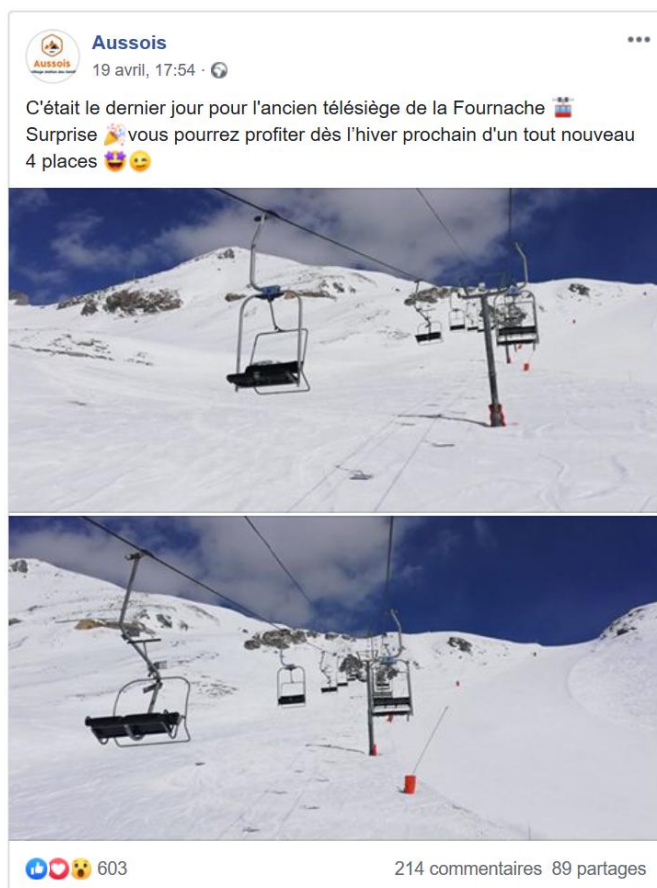
Remarques sur la forme

Une impression que tout est joué d'avance et que les demandes d'autorisation seront automatiquement accordées

Une enquête publique qui intervient très (trop) tardivement

L'enquête publique se déroule du 14 juin 2019 au 15 juillet 2019 à Aussois, alors que :

- Dès le 19 avril 2019, la station d'Aussois indique sur sa page Facebook que le nouveau télésiège sera en place dès l'hiver prochain. Source : <https://www.remontees-mecaniques.net/forums/index.php?showtopic=31794>



- Le 06 juin 2019, Le conseil municipal a engagé la commune en validant, à l'unanimité, les choix techniques et financiers de la SPL Parrachée-Vanoise pour le nouveau télésiège (montant : 2 900 000 euros attribué à l'entreprise CCM) et les chalets de stockage (montant : 208 369 euros attribué à l'entreprise Gravier) et en autorisant le Maire à signer l'acte d'engagement "Marché terrassement neige de culture et télésiège de la Fournache" (montant : 244 502 euros attribué à Vinci / VTSV). Source : <https://www.mairie-aussois.com/wp-content/uploads/2019/06/Compte-rendu-du-Conseil-Municipal-du-06-juin-2019.pdf> pages 1 et 2.

- Les travaux sont programmés dès le mois de juillet-août 2019 pour la partie amont et en septembre-octobre 2019 pour la partie aval. Source : page 16 de la "Notice de création de pistes" jointe au dossier de l'enquête publique.

Tout semble déjà joué d'avance et l'enquête publique paraît être juste une simple "formalité administrative" dont l'issue semble acquise.

Il semblerait logique que ce processus d'enquête publique intervienne bien plus en amont et non quand tout a déjà été planifié et que la commune est déjà engagée avec des entreprises.

Dans des délais aussi serrés, comment espérer que les éventuelles remarques de l'enquête publique soient prises en compte ?

Cela est d'autant plus choquant qu'aucune réunion publique d'information n'a eu lieu en amont et que, public et associations, découvrent le projet et les pièces du dossier au moment de l'enquête publique.

Un projet intégré au SCOT Maurienne mais qui serait achevé avant la validation définitive de ce SCOT

Le projet du télésiège de la Fournache fait partie du SCOT Maurienne (UTNS 7 Création de remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA d'Aussois secteurs Grand Chatelard et Col des Hauts), ce SCOT ne devrait être validé qu'en fin d'année 2019 et fait l'objet de contributions d'associations environnementales. Pourquoi demander ces contributions, si un des projets concernés est achevé avant même la validation du SCOT ?

Tout cela ressemble véritablement à un passage en force et à la technique du fait accompli.

Un manque de concertation et d'information en amont du projet

- **Absence de réunion publique d'information à Aussois, alors qu'il ne s'agit pas d'un remplacement à "l'identique" du télésiège mais d'une véritable extension du domaine skiable, sur des secteurs actuellement vierges, qui aurait des impacts sur les différentes activités (pastoralisme, tourisme d'été) et sur l'environnement.**
- Il s'agit également d'un investissement assez lourd (plus de 3 350 000 euros) pour la SPL et, par extension, la commune d'Aussois, pour lequel les données économiques et l'explication des différents choix techniques (type de télésiège, entreprises choisies lors des appels d'offre par exemple...) n'ont pas non plus fait l'objet d'une information en amont auprès du public.
- Au final, tous les choix ont été effectués en comité restreint sans consultation du public.

Une impression de précipitation

L'absence de concertation, l'absence d'étude approfondie de projets alternatifs, en particulier la variante A (souligné dans l'avis de la MRAE joint au dossier de l'enquête publique, page 9 : "L'examen de ces solutions de substitution reste toutefois très succinct."), le calendrier très serré pour la réalisation des travaux, donnent une impression de précipitation et laissent également craindre que les travaux se fassent dans la hâte alors qu'aucune **entité indépendante** n'a été désignée pour vérifier le respect des engagements environnementaux, avant, pendant et après les travaux.

Remarques sur le fond

Une absence d'étude approfondie d'alternatives moins destructrices pour les paysages de la Randolière et de la Fournache : la variante A (remplacement quasi à l'identique du télésiège), la moins destructrice pour les paysages et territoires vierges et aussi la moins coûteuse a rapidement été écartée

Comme le souligne la MRAE, à la page 9 de son rapport, " L'examen de ces solutions de substitution reste toutefois très succinct.". Le survol de la zone de captage sur 97m, ainsi que la " Gare de départ implantée sur des secteurs vierges à forte potentialité pour les zones humides et les enjeux écologiques associés" (page 19 de l'étude d'impact) sont évoqués pour écarter la variante A.

Si ce n'est, en effet, pas sans poser de problème, nous rappelons que la remontée actuelle se trouve sur ce site depuis plus de 30 ans et qu'il n'est indiqué nulle part dans l'étude d'impact que cette solution aurait été légalement impossible et que ces travaux n'auraient pas pu être envisagés en mettant en place une procédure très cadrée avec l'ARS, comme cela serait d'ailleurs le cas pour le démontage de l'actuel télésiège.

Seule la variante C, celle choisie, fait l'objet d'une étude détaillée (bien qu'incomplète), il est donc difficile de se faire une idée sur ce qu'aurait pu être la variante A en orientant le projet de manière à limiter le plus possible les risques pour les zones humides et la zone de captage.

On ne sait pas non plus dans quelle mesure, il aurait été envisageable de contourner davantage ces zones humides en restant dans le contexte d'un remplacement quasi à l'identique, puisque ce n'est pas indiqué dans l'étude d'impact et que ce n'est clairement pas l'orientation qui a été privilégiée, **peut-être car elle ne permettait pas l'extension du domaine skiable qu'offre la variante C et que finalement, toute l'étude a été calibrée pour atteindre cet objectif plutôt qu'un remplacement simple ? Une impression renforcée par le fait que ce projet s'intègre dans une UTNS contenant 2 autres nouvelles remontées et pistes qui seraient connectées à la Fournache.**

La variante A aurait modifié de manière très marginale la configuration actuelle de la station et n'aurait pas eu les conséquences néfastes de la variante C sur les paysages et le tourisme estival.

Une atteinte majeure et sans précédent à Aussois pour les paysages des principales randonnées estivales et des installations très visibles aux portes de la zone centrale du Parc national de la Vanoise

Toutes les randonnées estivales emblématiques d'Aussois et leurs variantes (situées pour la grande majorité dans la zone centrale du Parc national de la Vanoise !) seraient touchées :

- Tour de la Randolière
- GR5 et tour des glaciers de la Vanoise
- Randonnées vers les refuges (refuge dent Parrachée, Plan Sec et Fournache)
- Lac du Génépy
- Tour du grand Châtelard...

On accède à ces circuits par la rive ouest de plan d'Amont (voir ci-dessous), le GR5 ou le télésiège du Grand jeu qu'on laisse très rapidement derrière soi pour pénétrer, jusqu'à la fin des randonnées, dans des paysages à l'ambiance sauvage, riches en fleurs et en faune sauvage. Les installations de l'actuel télésiège de la Fournache sont nichées au fond du vallon à l'écart des itinéraires et sont donc peu visibles.

Les randonnées rive ouest de plan d'Amont seraient également touchées : fond d'Aussois, col de la Masse, plateau du mauvais berger, râteau d'Aussois, col Barbier... En effet, la jolie vue sur les hauteurs de la Randolière et la Fournache serait gâchée par des pistes imposantes, des canons à neige et une remontée mécanique.

La clientèle d'Aussois l'été (et dans une moindre mesure le printemps et l'automne) est constituée pour une large part, d'habitues, qui viennent parfois depuis des décennies, et d'amoureux de la nature et des paysages sauvages. Ils viennent pour le parc national de la Vanoise, les grands espaces vierges, les tapis de fleurs multicolores, les papillons, les marmottes, bouquetins, chamois...

Mais ils ne viennent certainement pas pour retrouver les paysages qu'ils aiment, balafrés par des pistes de ski et des remontés mécaniques.

Les photomontages fournis en réponse au rapport de la MRAE sont éloquentes (page 9 et 10 du document "note réponse") :

Visuel depuis le refuge de Plan Sec :



Depuis les abords du refuge, la vue sera plongeante vers le secteur de départ du nouveau télésiège. La première partie du tracé sera également visible en appui sur le relief de l'épaule du Petit Chatelard.



La simulation ci-contre est établie après 2 années de revégétalisation des abords de la gare aval.

Visuel depuis le GR 5 à hauteur de La Randolière : approche par l'Est



PAYSAGE ACTUEL



ET SI LE PROJET ABOUTISSAIT

On peut lire en légende de ces 2 derniers visuels, page 9 de la "note réponse":

" Cette vue depuis le GR 5 sera en première ligne bien que l'itinéraire ne sera pas directement affecté par les travaux. La présence de la nouvelle gare fera partie de la perception dans ce secteur de la Randolière. En contrepartie le patrimoine de la chapelle et du vallon de la Fournache seront positivement libérés de ce type d'équipement.

Le vallon de la Fournache serait bien "positivement libéré" (!) de la remontée mécanique, mais la piste de ski et les canons à neige demeurerait, donc il est faux de prétendre que le vallon de la Fournache serait rendu à la nature.

Concernant le vallon de la Fournache : il est très peu visité hors saison de ski car situé à l'écart des circuits de randonnée. Seule la randonnée "tour du grand Châtelard" passe à proximité, dans un vallon qui se verrait équipé d'une piste, d'une remontée mécanique et de canons à neige, selon l'UTNS proposée au SCOT...

On nage donc en pleine hypocrisie : le vallon de la Fournache serait "rendu à la nature" mais pour pouvoir le constater, il faudrait passer par un itinéraire aujourd'hui totalement vierge, peu fréquenté et très sauvage, qui se verrait "équipé" et donc complètement artificialisé.

Enfin, il paraît difficile de croire qu'un "modelage doux" ou une "revégétalisation" avec des semences compatibles avec le milieu (qui ne reconstitueraient en rien la biodiversité endémique naturelle des sites) rendraient le même résultat que ces magnifiques paysages naturels. Il s'agirait de creuser au bulldozer de larges pistes, de "terrasser"... Comment croire une seconde que cela puisse se fondre dans le décor ?

Il suffit de se rendre au printemps et en été à proximité des pistes qui existent depuis des dizaines d'année pour constater, de visu, la pauvreté des sols sur les pistes de ski et leurs abords en comparaison des tapis de fleurs multicolores et leur cohorte de papillons, d'insectes que l'on trouve quelques dizaines de mètres plus loin.

La neige artificielle qui termine de fondre plusieurs semaines après la neige naturelle (décalant d'autant l'éclosion de la végétation), ainsi que la destruction des sols et leur pâle "reconstitution" qui tient davantage de la pause d'un gazon vert que de la restauration à l'identique, expliquent ce résultat très insatisfaisant.

Si ce projet aboutissait, notre clientèle d'amoureux de la nature pourrait finir par se détourner d'Aussois au profit de destinations qui auront mieux respecté leur patrimoine naturel.

De multiples impacts environnementaux

Page 5 de son avis, la MRAE rappelle les principaux enjeux environnementaux du projet :

- **la préservation des milieux naturels et de la biodiversité**, ce site abritant plusieurs espèces floristiques et faunistiques protégées : de nombreuses stations d'Orchis nain des Alpes, de Saule Glauque ou de Laïche bicolore ; 24 espèces d'oiseaux dont 21 protégées au niveau national. Vingt et une espèces sont identifiées comme potentiellement nicheuses sur le secteur du projet dont l'Alouette des champs, le Gypaète barbu, le Monticole de roche et le Tarier des prés ; en ce qui concerne les Galliformes des montagnes, trois espèces ont été observées dans le secteur du projet (lagopède alpin) ou à proximité immédiate (environ 200 mètres) tels le Tetras Lyre. Le secteur est également favorable à la reproduction et à l'hivernage des perdrix bartavelles ; 2 espèces protégées de rhopalocères et leur zone de reproduction.
- **la préservation de la ressource en eau avec l'accroissement du réseau de neige artificielle** (la note réponse nous indique 10 enneigeurs, 9 nouveaux + 1 déplacé, et une consommation supplémentaire de 5000 m3 d'eau pour les alimenter).
- **la prise en compte des risques naturels notamment géologiques et géotechniques**
- **l'intégration paysagère en particulier sur le versant sud-est et sur la partie basse du projet** (voir chapitre précédent).

Les mesures de limitation de l'impact environnemental nous paraissent illusoires.

Il s'agit de l'extension d'un domaine skiable sur des sites vierges, de la circulation d'engins de chantiers, de terrassements, de création de larges pistes, de l'installation de pylônes, de gares, de canons à neige...

Ensuite, durant la phase d'exploitation, ces sites seront visités par des centaines de skieurs chaque jour.

Comment imaginer un instant que les espèces végétales et animales qui vivaient dans des sites vierges, naturels et peu fréquentés, puissent supporter sans dommage ces bouleversements ?

La faune est extrêmement vulnérable en hiver, il faut, par exemple, 65 fois plus d'énergie aux chamois pour fuir dans la neige par rapport à un terrain sec et trouver de la nourriture deviendrait

plus compliqué encore, c'est la survie même de cette faune qui se retrouverait menacée par ce projet.

Le meilleur moyen de préserver la biodiversité est de se conformer à l'orientation 1 du SCOT : "PRÉSERVER LES ESPACES ET LES PAYSAGES NATURELS MAURIENNAIS ET LA BIODIVERSITÉ QUI LES HABITE" en prohibant toute nouvelle installation en site vierge.

Un flou concernant la date du démontage de l'actuel télésiège

La question du démontage du télésiège est abordée de manière très succincte, page 33 de l'étude d'impact. Aucune date n'est mentionnée, il est indiqué qu'une procédure sera mise en place avec l'ARS, car ce démontage se trouve en partie sur la zone de captage. À quelle date aurait lieu ce démontage ? Est-il envisagé qu'un écologue indépendant (ou un représentant de l'ARS) soit présent sur place lors des travaux pour vérifier que les travaux s'effectuent bien dans le respect des règles ?

Une impression que seul l'intérêt du ski a été pris en considération au détriment des autres activités et de l'environnement, et dans le déni des réalités environnementales, climatiques et économiques actuelles

Aucun critère paysager n'apparaît dans le tableau comparatif des différentes variantes (page 19 de l'étude d'impact). Cela permet de "gommer" de cette évaluation comparative un des inconvénients majeurs de la variante choisie qui risque pourtant de porter atteinte durablement au tourisme estival et à l'image d'Aussois.

La variante choisie s'inscrit dans le SCOT avec 2 autres projets de nouvelles remontées mécaniques (le col des Hauts et le grand Châtelard) encore plus préjudiciables à l'environnement et aux paysages.

La variante A aurait marqué une continuité avec les choix qui ont, jusqu'à présent, prévalu, à Aussois : un domaine skiable à dimension familiale, compact et cantonné dans un espace modéré, offrant un équilibre (très apprécié des touristes) entre ski, pastoralisme et activités montagne d'été.

Les options choisies et présentées au SCOT constituent, en revanche, une fuite en avant vers le tout ski, inédite à Aussois et **en totale contradiction avec plusieurs orientations pourtant revendiquées dans le SCOT** : "Orientation N° 1 : PRÉSERVER LES ESPACES ET LES PAYSAGES NATURELS MAURIENNAIS ET LA BIODIVERSITÉ QUI LES HABITE", "Orientation N° 2 : PRÉSERVER ET VALORISER LES GRANDS ET MICRO PAYSAGES DE MAURIENNE."

(À noter que tous les projets d'extensions en site vierge proposés au SCOT de Maurienne sont totalement en contradiction avec ces orientations pleines de belles intentions proclamées en introduction de ce SCOT.)

Ceci, totalement à contrecourant des réalités actuelles : une fréquentation des stations de ski en baisse et une forte augmentation des phénomènes climatiques extrêmes qui menacent l'enneigement et nos ressources en eau, qui devraient nous inciter à la modération en matière d'investissement dans les équipements de ski et à nous orienter progressivement vers une reconversion dans des activités plus diversifiées et moins dépendantes du ski : tourisme de 4 saisons, développement de l'agriculture...

Une absence de données économiques

Bien que cela ne soit pas l'objet de l'enquête publique, qui porte sur l'aspect environnemental, il nous semble problématique que ce projet ne soit pas accompagné d'un volet économique justifiant

les choix effectués (c'est d'ailleurs normalement nécessaire mais également absent pour le SCOT). La variante choisie va fortement dégrader des secteurs aujourd'hui vierges, prisés des randonneurs et des touristes estivaux, cela pourrait à terme conduire des vacanciers, motivés par le respect des paysages et des milieux naturels, à se détourner d'Aussois, ce qui serait un coup dur pour l'activité économique estivale de la station et les emplois liés, indispensables aux Aussoyens. D'autre part, le tableau comparatif entre les différentes variantes (page 19 de l'étude d'impact), ne contient pas non plus de paramètres économiques, on sait juste que la variante A aurait été moins coûteuse à la réalisation que la variante C, mais rien sur les bénéfices attendus dans les différents cas de figure.

Cet investissement de plus de 3 500 000 euros pourrait fortement et durablement endetter la commune si les choix effectués s'avéraient mauvais, ce qui rendrait encore plus compliquée, faute de moyens, la conversion vers un nouveau modèle de développement.

Une absence de prise en compte des conditions météo défavorables sur le haut du domaine

La station d'Aussois a communiqué ces quelques chiffres sur les jours de fermeture du télésiège de la Fournache ces dernières saisons :

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
2	21	7	5	12	13	17	25

Les données pour la dernière saison 2018-2019 n'ont pas été communiquées, cependant, ce dernier hiver s'est également montré venteux et a occasionné de nombreuses journées de fermeture. Nous constatons une augmentation du nombre de jours de fermeture ces 5 dernières années correspondant à une augmentation sensible des jours de tempête ou de fort vent.

Une tendance qui pourrait s'aggraver avec le réchauffement climatique qui génère davantage d'épisodes météorologiques violents. Le haut du domaine, dont fait parti la Fournache, est beaucoup plus touché que le bas : plus on monte en altitude, plus la violence du vent augmente.

Ce vent oblige la fermeture du télésiège par sécurité, mais occasionne aussi des difficultés pour l'utilisation des canons à neige : La "production de neige" ne peut pas s'effectuer en cas de vent.

Donc la stratégie de "sécuriser l'enneigement" en développant les stations vers le haut (en sites vierges) n'est pas, à notre sens, pertinente. Très préjudiciable à l'environnement et au tourisme estival, elle pourrait également générer de lourdes pertes économiques.

Un paradoxe : "sécuriser l'enneigement" en développant les stations en altitude, mais équiper les pistes de canons à neige

Il est curieux de prétendre "sécuriser l'enneigement" en développant les stations en altitude pour bénéficier d'un meilleur enneigement naturel et d'équiper, dans le même temps, toutes ces nouvelles pistes de canons à neige, par ailleurs très préjudiciables à l'environnement : gourmands en eau et en électricité et pouvant dégrader ou polluer les sols →

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-interview/l-interview-06-janvier-2018>.

et <https://www.mountainwilderness.fr/images/documents/TAPCanons.pdf>

De plus, c'est en fin de saison, quand les stations ferment, que le cumul de neige en altitude est le plus fort.

Nous regrettons que le bref comparatif entre les différentes variantes n'ait pas étudié cette problématique, nous émettons l'hypothèse que le nouveau tracé retenu, serait plus exposé encore aux vents violents que celui actuel (et de la variante A), car moins protégé que dans le vallon de la Fournache.

Conclusion

Pour toutes ces raisons nous demandons que le projet soit ajourné, d'autant plus qu'il est inscrit au SCOT Maurienne et ne devrait pas démarrer et encore moins être achevé avant la validation de celui-ci en fin d'année 2019, et qu'il fasse l'objet de nouvelles études et concertations dans le but de le rendre moins destructeur pour les paysages et l'environnement.

Nous demandons en particulier que :

- **La variante A, celle qui proposait un remplacement quasiment à l'identique, n'impliquait pas de nouvelles pistes et remontées et donc n'impactait pas ou très peu des zones actuellement vierges, soit très sérieusement étudiée et privilégiée.**
- **Dans le cas où cette variante A (après étude approfondie et recherche de solutions avec l'ARS concernant la zone de captage et les zones humides) se révélerait réellement impossible, de rechercher une variante intermédiaire qui étendrait moins le domaine en territoire vierge que la variante C.**
- **Le projet soit complété par une étude socio-économique complète** tenant également compte des jours de fermeture du haut du domaine, pour raison météo, constatés ces dernières années. Cette étude devrait, idéalement, faire l'objet d'une évaluation indépendante.

Nous sommes opposés à la variante C, mais si celle-ci était malgré tout maintenue, nous demandons au minimum que :

- La gare de départ soit remontée au-dessus de l'actuelle piste de 4x4 et que l'élargissement de celle-ci soit plus restreinte en aval sur la portion "retour piste Fournache" pour impacter le moins possible le versant Randolière et les paysages à proximité du refuge de Fournache.
- Un **écologue indépendant** soit nommé pour veiller avant, pendant et après les travaux, à ce que tous les engagements en matière de réduction des impacts environnementaux et paysagers soient effectivement respectés. Il faudrait vérifier notamment l'état de la revégétalisation et la réalité de la "reconstitution de la texture des secteurs remaniés", ceci sur plusieurs années. L'étude d'impact évoque bien le suivi d'un "écologue" mais il n'est pas indiqué si celui-ci est indépendant, il semblerait plutôt que celui-ci soit membre du cabinet Karum, payé par la SPL Parrachée Vanoise et donc contractuellement relié à celle-ci.
- Le démontage de l'actuel télésiège fasse l'objet d'un calendrier précis et qu'un **écologue indépendant** vérifie que les engagements soient bien tenus. Même remarque que précédemment.
- **Une enquête de satisfaction spécifique à ces nouveaux aménagements soit créée et proposée aux habitants et aux vacanciers estivaux au moins durant les 5 années suivant la fin des travaux.**

Ceci afin de pouvoir évaluer au mieux l'impact de la forte modification des paysages emblématiques d'Aussois sur les personnes qui visitent la montagne l'été.

Si un fort impact négatif ressort, il devrait être pris en compte pour améliorer l'intégration paysagère. Ces données devraient également figurer dans les dossiers des éventuelles

nouvelles remontées (Col des Hauts, Grand Châtelard) au potentiel très destructeur pour l'environnement et les paysages, qui sont prévues dans le SCOT Maurienne.



Annie Collombet pour Vivre et Agir en Maurienne

Contact email : vamaurienne@yahoo.fr

Adresse postale : Villarbernon - 73140 Saint-Michel-de-Maurienne

Téléphone : 04 79 56 57 40